

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
REGION GUADELOUPE**



CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (C.F.A)

30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE

97100, BASSE-TERRE

-----OO-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

-----OO-----



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

**CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT – RÉGION
GUADELOUPE**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GUADELOUPE et en application des dispositions prévues par l'article 1, 2ème alinéa, du décret n° 2000/470 du 31 Mai 2000 nous avons établi le présent rapport portant sur le contrôle du compte de résultat analytique et de l'annexe correspondante, du centre de formation d'apprentis géré par le Chambre de métiers, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Guadeloupe. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons des réserves sur les points suivants :

L'audit des comptes clos le 31 décembre 2023 fait notamment ressortir les éléments suivants :

Des améliorations substantielles sont observées au cours des précédents exercices, mais également en 2023, sur l'organisation générale et la justification de certains postes. Certaines réserves formulées dans le cadre de nos précédents audits des comptes peuvent être levées, en ce qui concerne notamment la justification du cycle « immobilisations » et des postes « autres créances et dettes ». Des assurances raisonnables sont ainsi obtenues sur certaines assertions d'audit, relatives à ces cycles. Sur ce point, l'annexe des comptes annuels N précise notamment :

- « la mise au rebut des immobilisations datant de plusieurs décennies sans existence » [...] pour « un montant de 1 791 731,71 € » ;
- La poursuite de « l'assainissement des comptes en dépréciant des comptes des créances antérieurs à 2018, ne pouvant plus être recouverts parmi lesquels, des créances pour un montant total de 215 811,00 € ».

En l'état, les procédures doivent encore être renforcées dans certains domaines, à savoir notamment la justification des modalités de ventilation des charges communes, l'établissement des états financiers, etc. En effet :



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

- Les procédures relatives au cycle CLIENTS/VENTES doivent être renforcées. L'organisation actuelle n'est pas suffisamment sécurisée, notamment en ce qui concerne les modalités d'établissement des factures « clients » et de réconciliation des produits avec les données issues des états de gestion ;
- Les modalités d'établissement des comptes annuels (documents de synthèse) doivent être revues et sécurisées ;
- L'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire la comptabilité analytique et singulièrement les modalités de ventilation des charges communes entre la CMA et le CFA. Sur ce point, des évolutions positives sont observées sur l'exercice. De plus, au niveau du CFA, l'article L. 6231-4 du Code du travail dispose que « *tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique. Les règles de mise en œuvre de cette comptabilité analytique ainsi que le seuil à partir duquel cette obligation s'applique sont fixés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle* ». Ces règles, non mises en œuvre actuellement, sont précisées par l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage.

À ce titre, l'annexe des comptes annuels précise la volonté de « *parfaire le système de contrôle interne* » encore davantage.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels du CFA sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions réglementaires et comptables qui leur sont applicables.

Fait à Baie-Mahault, le 20 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes,

CABINET ACTIVE AUDIT
SARL au capital de 10 000 Euros
COMMISSARIAT AUX COMPTES
39 Rue Ferdinand Forest - Imm. Orlando - Lot 44
ZI Jarry - 97122 BAIÉ-MAHAULT
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384
Siret : 497 951 848 00041 - APE 6920 Z

Steeve MANLIUS



CFA.URMA de la CMAR Guadeloupe
BUDGET RÉALISÉ 2023

BILAN ACTIF 2023 - CFA de la CMAR GUADELOUPE

LIBELLÉ	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	BRUT (€)	AMORT/DÉPRÉCIAT°[à déduire] (€)	NET (€)	NET (€)
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Autres	68 460	61 563	6 897	9 523
Avances et acomptes	0	0	0	0
sous-total	68 460	61 563	6 897	9 523
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	764 426	764 426		
Installations techniques, matériel et outillage	3 041 810	2 825 027	216 782	162 267
Autres	2 505 410	2 476 926	28 483	61 211
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
sous-total	6 311 646	6 066 380	245 266	223 478
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	4 003	0	4 003	4 003
sous-total	4 003	0	4 003	4 003
TOTAL I	6 384 109	6 127 943	256 166	237 005
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Avances et acomptes	9 324	0	9 324	11 133
Clients et comptes rattachés	616 813	0	616 813	533 018
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0
Personnels et comptes rattachés	302	0	302	302
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	124 107	0	124 107	124 034
État et autres Collectivités publiques	162 550	0	162 550	106 122
Autres créances	51 491	148 738	-97 247	51 491
Charges constatées d'avance	56 620	0	56 620	10 493
Compte de liaison des établissements	11 868	0	11 868	0
Opérations de trésorerie inter-services	0	0	0	0
TOTAL II	1 033 076	148 738	884 338	836 592
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Caisse	124	0	124	468
Comptes courants	0	0	0	50
TOTAL III	124	0	124	518
Régies d'avances et accreditifs				
	150	0	150	150
TOTAL IV	150	0	150	150
TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV	7 417 458	6 276 681	1 140 777	1 074 264

BILAN PASSIF 2023 - CFA de la CMAR GUADELOUPE

LIBELLÉ	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	EXERCICE N avant affectation (€)	EXERCICE N-1 avant affectation (€)	EXERCICE N après affectation (€)	EXERCICE N-1 après affectation (€)
PASSIF IMMOBILISÉ				
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation	7 483	0	7 483	7 483
Dons et legs	0	0	0	0
Affectation	0	0	0	0
Financements de l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	0	0	0	0
Écart de réévaluation	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	0
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser	0	0	0	0
Autres réserves (réserves facultatives)	0	0	0	0
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	-4 547 728	0	-4 547 728	-3 809 560
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-98 455	0	-98 455	-738 167
Financements des tiers autres que l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	330 645	0	330 645	584 297
TOTAL I	-4 308 054	0	-4 308 054	-3 955 948
PROVISIONS				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	45 976	0	45 976	45 991
TOTAL II	45 976	0	45 976	45 991
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Avances de l'État et autres Collectivités publiques	0	0	0	0
Comptes bancaires créditeurs	494 655	0	494 655	731 381
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	590 605	0	590 605	516 918
Dettes fiscales et sociales	1 226 747	0	1 226 747	1 021 224
Dont : Personnels et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 138 465	0	1 138 465	934 625
Dont : État et autres Collectivités publiques	88 282	0	88 282	86 599
Comptes de liaison des établissements	975 024	0	975 024	777 446
Opération de trésorerie inter-services	307 369	0	307 369	312 711
Dettes diverses	1 808 455	0	1 808 455	1 622 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	2 000
Autres Dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL III	5 402 855	0	5 402 855	4 984 221
TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III	1 140 777	0	1 140 777	1 074 264



COMPTE DE RÉSULTAT 2023 - CFA de la CMAR GUADELOUPE

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges d'exploitation		
Charges de personnel (64)	2 318 671	2 597 694
Personnel extérieur à l'établissement (621)		
Taxe sur les salaires (6311)	18 954	21 030
Impôts et taxe sur rémunération (6333)	17 260	19 296
Achats (60 sauf 603)	401 728	305 026
Variation des stocks (603)		
Charges spécifiques (657 et 658)	0	9
Autres charges de gestion	866 563	660 569
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	112 499	274 724
Total des Charges d'Exploitation (I)	3 735 677	3 878 349
Résultat d'exploitation	- 52 179	- 1 051 178
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	-	-
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées (66)	45 875	35 236
dont intérêts emprunts et dettes (6616)		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (686)		
Total des Charges Financières (III)	45 875	35 236
Résultat financier	- 45 875	- 35 236
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	30 464	365 797
Sur opérations en capital		
dont VNC des éléments d'actif cédés (675)		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)		
Total des Charges Exceptionnelles (IV)	30 464	365 797
Résultat exceptionnel	- 401	348 248
Impôts sur les bénéfices (69) (V)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	3 812 016	4 279 382
Solde créditeurs (bénéfices)	-	-
TOTAL GENERAL	3 812 016	4 279 382



COMPTE DE RÉSULTAT 2023 - CFA de la CMAR GUADELOUPE		
PRODUITS		
Produits d'exploitation		
Subvention d'exploitation (74) dont ministère chargé de l'artisanat dont Région dont taxe d'apprentissage	-	45 000
Production stockées (71)		
Produits spécifiques (757) dont taxe pour frais de chambres de métiers dont ressources ou subventions de fonctionnement affectées dont droit additionnel finançant le conseil de la formation		
Produits de gestion (70,72,75 sauf 757)	3 283 013	2 750 730
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	15	28 290
Rep fin rattach actif dét. (subv.inv) (782)	385 312	
Transferts de charges d'exploitation (791)	15 157	3 150
Total des Produits d'Exploitation (VI)	3 683 498	2 827 170
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés (76)		
Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)		
Transferts de charges financières (796)		
Total des Produits Financiers (VII)	-	-
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8	129 215
Sur exercices antérieurs	30 055	528 684
Sur opérations en capital dont produits des cessions d'actif (775) dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) virée au résultat de l'exercice (777)	-	56 147
Reprises sur dépréciations et provisions - produits exceptionnels (787)		
Transfert de charges exceptionnelles (797)		
Total des Produits Exceptionnels (VIII)	30 063	714 045
TOTAL DES PRODUITS (VI+VII+VIII)	3 713 561	3 541 215
Solde débiteurs (pertes)	98 455	738 167
TOTAL GENERAL	3 812 016	4 279 382

1. Faits Majeurs

Alors que l'année 2022 pouvait être caractérisée comme une année de restructuration de la CMAR, la gouvernance de la CMAR a voulu faire de l'année 2023, une année de relance des activités.

Sur le plan opérationnel, de nombreuses actions nouvelles ont été initié pour soutenir l'économie artisanales et les artisans.

Sur le plan économique : La mise en place de Contrat d'accompagnement personnalisé, le soutien aux entreprises en difficulté, des actions de contact et de proximité avec les artisans « allez vers »

Sur le plan de la formation : des formations nouvelles ont été mise en place notamment en matière environnementale et numérique. Un conseiller numérique a été recruté grâce au financement dédié pour densifier notre offre de sensibilisation d'accompagnement et de formation numérique.

Nous avons par ailleurs, poursuivi le travail de restructuration et de consolidation financière de l'institution en écho aux réserves émis sur les comptes 2022. Nous nous sommes attelés à poursuivre le processus de mise en conformité de nos comptes et le processus de contrôle interne.

Ainsi, s'agissant des immobilisations, nous avons procédé à la mise au rebut des immobilisations datant de plusieurs décennies sans existence. Ces mises au rebut représentent un montant de 1 791 731,71 €

Nous avons poursuivi, l'assainissement des comptes en dépréciant des comptes des créances antérieurs à 2018, ne pouvant plus être recouverts parmi lesquels, des créance pour un montant total de 215 811,00 €.

Nous avons procédé à l'enregistrement du siège acheté en 1979, dans nos comptes, alors que cette opération n'avait jamais été enregistrée. Cette intégration contribue à l'évaluation plus fidèle de notre patrimoine. L'année 2023 est aussi marquée par la rétrocession par l'EPF à la Région du site du Raizet, une nouvelle convention est en cours de négociation avec la collectivité régionale.

Nous avons poursuivi les travaux de mise en conformité et les procédures de contrôle interne, notamment sur la facturation des contrats d'apprentissage et de la formation continue. Cette amélioration nous a permis d'accroître notre niveau de facturation de près de 25%. Nous continuons à parfaire, notre système de contrôle interne.

1.1 Principes, Règles et Méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,

- Le compte de résultat,
- Les annexes.

1.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1.3 Principes de Fonctionnement

La Chambre de Métiers est administrée par une Assemblée Générale composée de 25 membres élus par les ressortissants de la circonscription. Parmi ces élus, 12 sont élus pour constituer le bureau. Le bureau est chargé d'appliquer les décisions de L'Assemblée Générale et de l'administration courante. Des commissions sont aussi créées pour assouplir le fonctionnement.

La Chambre de Métiers de la Guadeloupe gère aussi un Centre de Formation d'apprentis.

La Préfecture est l'autorité de tutelle de la Chambre de Métiers. C'est le préfet qui approuve ses budgets et comptes.

Le fonctionnement de la Chambre de Métiers est basé sur son budget. Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses (cf. art 4 du décret n°62-1587 du 29/12/62).

L'année budgétaire coïncide avec l'exercice comptable qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre (cf. article 14 du décret n° 53-1227 du 10/12/1953).

2.1.1 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition des immeubles sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel et outillage à caractère pédagogiques	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	5 ans
Logiciel Informatique	3 ans

L'ensemble des immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

2.1.5 Créances

2.1.5.1 Mode de valorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2.1.5.2 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Toutes les créances contentieuses de l'exercice autres que les subventions sont provisionnées en totalité.

- 1) Autres informations : Le conseil de la formation n'existe plus
- 2) Les engagements financiers, autres informations et autres éléments significatifs : NEANT
- 3) Les règles et méthodes comptables retenues sur :

- 3.1 Les immobilisations (précision de l'absence de décomposition) : les immobilisations ne font pas l'objet de décomposition.
- 3.2 Les indemnités de départ à la retraite (critères de calcul retenus) : Les indemnités de départ à la retraite sont établies conformément à l'article 37.1 du statut.

- 3.3 Les critères retenus de ventilation des charges communes : Les charges communes sont ventilées au regard temps réel de travail effectué par chaque agent du CFA pour la Chambre de métiers et inversement
- 4) Les modalités de comptabilisation des produits du CFA (Modalités de prise en charge financière des contrats d'apprentissage par les OPCO – règlement 2018-06) : Les produits OPCO du CFA sont enregistrées à partir du temps de présence des apprentis au regard des niveaux de prises des couts de contrat établis par France COMPETENCES

CFA de la CMA GUADELOUPE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	118 703,59		50 243,66	68 459,93
Immobilisations Corporelles	6 484 441,94	136 305,58	309 101,91	6 311 645,61
Immobilisations Financières	4 003,28			4 003,28
TOTAL	6 607 148,81	136 305,58	359 345,57	6 384 108,82

Référentiel comptable du réseau des CMA

CFA de la CMAR GUADELOUPE

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Amortissements cumulés au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€)	Diminution d'Amortissement de l'exercice (€)	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	109 180,35	2 626,09	50 243,66	61 562,78
Immobilisations Corporelles	6 260 963,93	109 873,25	304 457,08	6 066 380,10
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL	6 370 144,28	112 499,34	354 700,74	6 127 942,88

Référentiel comptable du réseau des CMA

CFA de la CMAR GUADELOUPE

TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice (€)	Augmentations : Dotations de l'exercice (€)	Diminutions : Reprises de l'exercice (€)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	148 738,02	-	-	148 738,02
TOTAL	148 738,02	-	-	148 738,02

Référentiel comptable du réseau des CMA

CFA de la CMA GUADELOUPE

TABLEAU DES PROVISIONS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Provisions comptabilisées au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice (€)	Reprises de l'exercice (€)	Montant des Provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice (€)
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions indemnités Départ en Retraite	-	-	-	-
Provisions pour charges	45 991,00	-	15,00	45 976,00
TOTAL	45 991,00	-	15,00	45 976,00

Référentiel comptable du réseau des CMA

CFA de la CMA GUADELOUPE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Créances	Montant net au bilan (€)	Degré de liquidité de l'Actif		DETTES	Montant Net au bilan (€)	Degré d'exigibilité au Passif				
		Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)			Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)	Échéances à plus de 5 ans (€)		
Créances de l'actif immobilisé :										
Créances rattachées à des participations	-	-	-	Emprunts et dettes financières diverses(#512)	494 655,90	494 655,90	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-
Créances de l'actif circulant :										
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	-	-	-	Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	9 234,00	9 234,00	-	Avances et acomptes reçu sur commande	-	-	-	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	124 409,00	124 409,00	-	Personnel et organismes sociaux	1 138 465,00	750 526,15	387 938,85	-	-	-
Etat et autres collectivités	162 550,00	162 550,00	-	Etat et autres collectivités	88 292,00	88 292,00	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	Dettes diverses	1 808 455,00	38 256,00	1 770 199,00	-	-	-
Charges constatées d'avance	56 620,00	56 620,00	-	Produits Constatés d'avance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	352 813,00	352 813,00	-	TOTAL	3 529 867,90	1 371 730,05	2 158 137,85	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

531 525,00

CFA de la CMAR GUADELOUPE

TABLEAU FINANCIER 2023

Variation des Emplois	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)	Variation des Ressources	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	-	-	Capacité d'autofinancement (voir calcul ci-dessous)	- 547 879	- 36 908
Immobilisations incorporelles(cpte 20)	-	-	Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	-	-
Immobilisations corporelles et en cours(cptes 21 et 22)	-	131 660,75	Immobilisations incorporelles(cpte 7751)	-	-
Immobilisations financières(cptes 26 et 27)	-	-	Immobilisations corporelles et en cours(cpte 7752)	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices(**)	-	-	Immobilisations financières(cpte 7756)	-	-
	-	-	Apports (dons et legs en capital) (cpte 102)	-	-
	-	-	Financements rattachés à des actifs déterminés	-	-
	-	-	Subventions d'investissements(cptes 104 et 134)	-	131 661
Remboursement des Dettes Financières(cpte 16)	-	-	Augmentation des dettes financières(cpte 16)	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (1)	-	131 661	TOTAL DES RESSOURCES (2)	-	-
Variation du fond de roulement net Global (Ressource nette) (2) - (1) = (3)	- 547 879	- 36 908	Variation du fond de roulement net Global (Emploi net) (1) - (2) = (3)	- 547 879	94 753
				547 879	36 908

Calcul de la Capacité d'Auto-Financement (C.A.F.) :

Résultat de l'exercice	- 738 167	- 98 455
"+" Dotations aux amortissements, Dépréc. et provisions(cpte 68) (*)	274 724	112 499
"-" reprise sur amortissements, dépréc. et provisions(cpte 78) (*)	- 28 290	- 50 952
"-" quote part des financements rattach. à des actifs déterminés[subv.d'invest.](cpte 777)	- 56 147	-
"-" produits de cessions d'éléments d'actifs(cpte 775)	-	-
"+" valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés(cpte 675)	-	-
"=" C.A.F.	- 547 879,00	- 36 908

	FIN an N-1	FIN an N
Fonds de roulement : en € (4)		
en mois de fonctionnement ((4) / charges mensuelles)		
Besoin en fonds de roulement en € (5)		
Trésorerie en € (4) - (5)		
(*) Y compris les dépréciations des actifs de bas de bilan : stocks, créances, valeurs mobilières de placement		
(**) Montant brut transféré au cours de l'exercice		
Variations an N - an (N-1)		"=" (3)

(*) Y compris les dépréciations des actifs de bas de bilan : stocks, créances, valeurs mobilières de placement

(**) Montant brut transféré au cours de l'exercice

Référentiel comptable du réseau des CMA

Nom de l'établissement : CFA.URMA de la CMAR GUADELOUPE

INDEMNITÉS DES PERSONNELS de l'année 2023

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ième mois)	123 990,15
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	-
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 su statut des personnels	
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	-
TOTAL	123 990,15

Référentiel comptable du réseau des CMA